



POLITIQUES ESSENTIELLES

CADRE PANCANADIEN SUR LA CROISSANCE PROPRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ÉQUITERRE

À la veille de la rencontre des premiers ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur le cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, Équiterre tient à rappeler l'importance et l'urgence de mettre en œuvre ce plan climat. Équiterre soumet ces recommandations, qui sont à notre avis essentielles, afin d'atteindre et même dépasser notre cible de réduction des GES à l'horizon 2030. Ces recommandations sont basées en grande partie sur le déploiement à l'échelle nationale de mesures qui ont déjà fait leurs preuves dans plusieurs provinces pour réduire les GES, comme le démontre [notre étude récente](#).

Ce faisant, les gouvernements pourront respecter nos engagements envers la communauté internationale lors de la ratification de l'Accord de Paris, ainsi qu'envers les Canadiens et les Canadiennes. Les premiers ministres se sont engagés, en mars 2016, à développer un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques suite à la [déclaration de Vancouver](#). La déclaration de Vancouver reconnaît entre autres :

« que l'Accord de Paris exige **d'accroître le niveau d'ambition des politiques environnementales** au fil du temps afin d'encourager des réductions plus importantes des émissions de GES » et soulignent que :

« Les premiers ministres **s'engagent à mettre en œuvre des politiques d'atténuation des émissions de GES qui atteignent ou dépassent l'objectif du Canada** visant une réduction des émissions de 30 % par rapport au niveau de 2005 d'ici 2030. »



Ces engagements requièrent donc un cadre pancanadien qui inclut de nouvelles politiques, programmes et règlements détaillés afin de dépasser notre cible de 2030 et transformer l'économie canadienne vers une économie décarbonisée d'ici 2050.

CE CADRE PANCANADIEN EST IMPORTANT ET SE DOIT D'ÊTRE AMBITIEUX.

ÉQUITERRE S'ATTEND À UN CADRE PANCANADIEN QUI :

Soit quantifié en terme de réduction de GES

Le cadre pancanadien doit être détaillé et quantifier les réductions d'émissions de GES associées aux politiques et mesures proposées – des réductions qui permettront au Canada de dépasser sa cible actuelle pour 2030. Nous exigeons donc des mesures quantifiables, en termes de réduction d'émissions à l'horizon 2030.

Inclut un mécanisme de responsabilité intégré

La crédibilité du plan climat dépend de l'inclusion de mesures législatives afin d'en renforcer la responsabilisation et de contribuer à un rehaussement à long terme des ambitions climatiques du Canada au-delà de notre objectif actuel pour 2030. Cela commence par un projet de loi déposé à la Chambre des communes, mettant en œuvre les engagements du gouvernement fédéral auprès des Canadien-ne-s dans ce cadre pancanadien, ainsi que d'un échéancier précis pour réviser la cible de réduction des GES du Canada.

Met en œuvre de nouvelles politiques ambitieuses dans tous les secteurs de l'économie

La somme des politiques et règlements existants dans les provinces, territoires et au fédéral est présentement insuffisante pour rencontrer notre cible de réduction des GES.¹ Il va de soi que le cadre pancanadien doit donc contenir de nouvelles politiques, de nouveaux programmes et de nouvelles réglementations

¹ Voir *En avant ! Le point sur les politiques climatiques pancanadiennes, et ce qui reste à accomplir*
<http://www.pembina.org/reports/en-avant-final1.pdf>



dans tous les secteurs de l'économie. Tous les secteurs d'activités économiques doivent être impliqués dans notre but d'atteindre notre cible de réduction des GES. De plus, les mesures déjà annoncées dans les plans climatiques provinciaux et territoriaux existants devront être rehaussées et resserrées.

Démontre un véritable leadership dans les domaines de compétence strictement fédérale

Lors de la rencontre des premiers ministres, nous évaluerons la contribution du gouvernement fédéral au cadre pancanadien, plutôt que les plans climatiques provinciaux individuels. Le gouvernement fédéral doit jouer deux rôles importants dans ce cadre pancanadien :

- Mener par l'exemple, grâce à des pratiques d'approvisionnement responsable pour le gouvernement fédéral, qui deviendront neutres en carbone d'ici 2030. Cela inclut des nouveaux bâtiments fédéraux à consommation énergétique nette zéro dès maintenant, des rénovations écoénergétiques des institutions fédérales existantes et des flottes de véhicules 100 % électriques pour les ministres, les ministères fédéraux et Postes Canada.
- Le fédéral doit également utiliser tous les leviers dans ces champs de compétences pour réduire les GES dans tous les secteurs – production du gaz et du pétrole, électricité, transport, bâtiment, secteur industriel, agriculture et système fiscale.

NOS RECOMMANDATIONS : POLITIQUES ESSENTIELLES AU CADRE PANCANADIEN

PRIORITÉ # 1 : Une électricité 100 % renouvelable

1. Accélérer l'abandon progressif de l'énergie au charbon.

Resserrer la [règlementation fédérale](#) existante pour assurer la fermeture de

toutes les centrales électriques alimentées au charbon au Canada d'ici 2030.²

2. Développer un plan à long terme pour un approvisionnement en électricité sans émission au Canada d'ici 2050.

Plus de 80 % du secteur canadien de l'électricité est déjà généré par des sources non émettrices. Afin d'atteindre un taux de non-émission de 100 %, le Canada devra remplacer progressivement l'utilisation de combustibles fossiles par de l'énergie propre et s'assurer que la nouvelle croissance du secteur de l'électricité découle de sources sans émission. Cette transition requiert des investissements du fédéral et des provinces pour intégrer l'énergie éolienne et solaire au réseau d'électricité³. Les investissements prioritaires dans ce secteur doivent viser à éliminer l'utilisation du diesel pour générer de l'électricité dans les communautés isolées, notamment dans le nord canadien, et assurer la transition vers les énergies propres dans ces communautés en partenariat avec les peuples autochtones.⁴

3. Développer une stratégie pancanadienne pour l'électrification de tous les secteurs de l'économie canadienne.

En parallèle avec ce plan d'approvisionnement en électricité sans émission, il faut se doter d'un plan pour électrifier tous les secteurs de l'économie canadienne : le transport, les procédés industriels, l'agriculture, les bâtiments, etc. Une stratégie pancanadienne d'électrification devra soutenir les efforts des provinces pour transformer leurs systèmes de production et de distribution d'électricité en électricité propre, par des investissements stratégiques dans l'infrastructure d'électrification. Cette stratégie devrait promouvoir la construction de réseaux de distribution d'électricité résilients alimentés par une énergie renouvelable et les technologies d'entreposage d'électricité nécessaires.⁵

² Cet engagement n'exige qu'un resserrement de la réglementation fédérale existante visant la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) provenant de la production thermique d'électricité à partir de charbon, qui requiert une élimination des centrales au charbon d'ici 50 ans.

³ Voir par exemple: <http://canwea.ca/fr/integration-de-leolienne/conclusions-principales/>

⁴ Il existe présentement 292 communautés isolées au Canada, dont 257 qui ne sont pas connectées à aucun réseau de distribution d'électricité et utilise des génératrices au carburant diesel pour leur source d'électricité. https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/canmetenergy/files/pubs/2013-118_en.pdf

⁵ Clean Energy Canada, June 2016, *A Canadian Opportunity: Tackling Climate Change by Switching to Clean Power*, <http://cleanenergycanada.org/wp-content/uploads/2016/06/A-Canadian-Opportunity.pdf>

PRIORITÉ #2 : Des transports sans émission

4. Introduire une législation fédérale sur les véhicules zéro émission (norme VZE).

En commençant avec les modèles de véhicules vendus au Canada en 2018, la législation fédérale devra exiger qu'un certain pourcentage des ventes des grands fabricants automobiles soit des véhicules zéro émission. Une [telle loi](#) fut adoptée récemment au Québec. Nous recommandons comme cible un objectif national de 20 % des ventes d'ici 2020, de 22,5 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030. Cette mesure visant à augmenter l'offre des modèles de véhicules électriques au Canada soutiendra les incitatifs à l'achat offerts par plusieurs provinces. Ces mesures doivent être appuyées d'investissements continus par le fédéral et les provinces pour les bornes de recharges électriques.

5. Mettre en œuvre des mesures pour réduire les émissions dans le secteur du transport lourd routier au Canada

Cet objectif doit s'inscrire dans les priorités de planification urbaine et d'investissements d'infrastructures du réseau routier (autoroutes etc.) afin de réduire les distances parcourues pour livrer la marchandise lourde au Canada. Des mesures doivent inciter le transfert du transport des marchandises vers des modes de transport existants faible en émissions (tel que le transport ferroviaire). Le gouvernement fédéral doit resserrer [la réglementation existante des émissions de GES des véhicules lourds](#) pour les nouveaux modèles vendus au Canada à compter de 2018. Le gouvernement fédéral doit investir dans la recherche et l'innovation de technologies faibles en carbone dans le secteur des transports lourds, incluant les carburants biodiesel renouvelables et l'électrification. Les gouvernements doivent également fournir des incitatifs aux entreprises de transport de marchandises afin de faire en sorte que l'ensemble de leurs opérations soient le plus écoénergétiques possible, incluant pour l'électrification de leur flotte de véhicules. Ceci inclut également le développement d'une nouvelle autoroute sobre en carbone entre Windsor et Québec offrant les infrastructures en carburant sobre en carbone existantes.⁶

⁶ The Pembina Institute, Accelerating progress in the transportation sector : Developing North America's first low carbon highway, <http://www.pembina.org/reports/low-carbon-highway-portal-submission.pdf>.

6. Mettre en œuvre une norme nationale de carburants à faible teneur en carbone

Cette nouvelle réglementation fédérale doit prendre la forme d'une cible officielle d'intensité qui se mesure en grammes de CO₂e par MJ d'énergie pour l'ensemble des carburants de transport vendus au Canada. La norme de carburants à faible teneur en carbone devrait être de plus en plus exigeante et se déclinier en baisse d'intensité en CO₂e de 10 % d'ici 2020 et de 20 % d'ici 2030. La norme nationale de carburants à faible teneur en carbone devrait de plus être basée sur des évaluations de l'impact environnemental du cycle de vie du carburant qui prennent en compte toutes les étapes parcourues entre la production initiale et la consommation finale. Une [telle norme](#) s'est avérée efficace pour réduire les émissions issues du transport en Colombie-Britannique.

Voir [nos recommandations détaillées](#) pour réduire les GES du secteur des transports au Canada.

PRIORITÉ #3 : Des bâtiments neutres en carbone

7. Mettre à jour les codes de construction nationaux pour atteindre des normes énergétiques se rapprochant de bâtiments à consommation énergétique nette zéro dans tous les nouveaux bâtiments construits au Canada dès 2025

L'adoption de ces nouveaux codes nationaux à consommation énergétique nette zéro requièrent de plus une collaboration avec les provinces pour en assurer l'adoption. Cela exigera des révisions au Code national de l'énergie pour les bâtiments et à la section 9.36 du Code national du bâtiment (pour les maisons) pour les nouvelles constructions. Les transitions requises par ce calendrier de révision peuvent être facilitées grâce à la création de codes volontaires à consommation d'énergie quasi nulle adaptant la norme de la maison passive à un contexte canadien (révision de R-2000 pour les maisons) et créant des cibles d'indice de consommation d'énergie pour des types de bâtiments plus complexes en route vers l'objectif du bâtiment à consommation d'énergie quasi nulle dès 2025. Le code national du bâtiment doit également exiger l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans tous les nouveaux bâtiments résidentiels au Canada.

Voir notre [recommandation détaillée](#) à ce sujet.

8. S'engager à un programme ambitieux de rénovations énergétiques des bâtiments canadiens existants

Ce programme doit avoir comme objectif de réduire la consommation d'énergie de 50 % dans 30 % des bâtiments canadiens d'ici 2030. Ce programme doit être soutenu par des méthodes d'analyse comparative énergétique universelles et l'étiquetage énergétique des maisons à la grandeur du pays pour accroître l'accès du marché aux données sur la performance énergétique des bâtiments et sensibiliser le marché à ces données (comme le fait le programme *Energy Star* pour les appareils électroménagers). De plus, ce programme doit exiger une nouvelle élaboration ou adaptation des codes d'énergie nationaux pour les rénovations majeures de bâtiments existants. Finalement, ce programme se doit d'encourager l'investissement privé dans l'efficacité énergétique et la réduction du carbone par une utilisation stratégique des fonds publics. Voir notre [recommandation détaillée](#) à ce sujet.

PRIORITÉ #4 : Réduire les émissions du secteur du gaz et du pétrole

9. Publier dès que possible le règlement fédéral sur le méthane dans la Gazette du Canada.

Le gouvernement fédéral s'est engagé en mars dernier, avec les États-Unis dans le cadre de la déclaration conjointe sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique⁷ à réglementer les sources actuelles d'émissions de méthane dans le secteur du pétrole et du gaz. L'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis a déjà élaboré une réglementation sur l'émission de méthane. Environnement et Changement climatique Canada prévoit par ailleurs publier le premier jet du projet de réglementation du méthane d'ici le début de 2017.

10. Éliminer les avantages fiscaux offerts à la production d'énergies fossiles

⁷<http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/03/10/declaration-conjointe-du-canada-et-des-etats-unis-climat-lenergie-et-role-de>



d'ici 2020

Le gouvernement fédéral, pour respecter son engagement au G20 [d'éliminer les subventions à la production d'énergies fossiles](#), se doit de publier dans le budget de 2017 un échéancier détaillant précisément les mesures fiscales soutenant l'exploration et la production de charbon, gaz et pétrole au Canada, qui seront éliminées d'ici 2020.

Voir [notre recommandation](#) détaillée à ce sujet.